



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Insécurité

Question écrite n° 31727

### Texte de la question

M. Nicolas Meizonnet interroge M. le ministre de l'intérieur sur l'insécurité galopante à Nîmes, comme dans de nombreuses communes de France. À Nîmes, le 28 juillet 2020, des coups de couteau pour une place de stationnement ; le 27 juillet, un homme agressé au couteau, son pronostic vital engagé ; le 25 juillet, un mort et trois blessés au cours d'une fusillade ; le 21 juillet un homme poignardé pour un téléphone ; le 5 juillet, des tirs d'arme automatique sont entendus et des impacts constatés ; le 25 juin, des coups de feu sont entendus ; fin juin, des stupéfiants et des armes découverts chez une femme de 21 ans ; le 14 juin, des individus encagoulés à l'origine de coups de feu. Ces faits de plus en plus fréquents ne sont pas des « incivilités » mais des crimes ou des délits graves pour lesquelles la réponse de l'État est visiblement absente. La montée de la violence pourrait être endiguée par une réelle volonté politique, en donnant aux forces de l'ordre les moyens d'agir sans être obligé de se justifier, en faisant en sorte que la justice prononce des peines dissuasives et qu'elles soient appliquées. Assurer la sécurité des citoyens est un des devoirs premiers de l'État. Pourtant, depuis de trop longues années, on constate le recul permanent des pouvoirs publics dans des zones de plus en plus nombreuses et vastes. La sécurité des Français n'est donc plus assurée dans de nombreux endroits. Au lieu de renforcer la législation sur la détention légale des armes de chasse ou de tir sportif, il lui demande quand il va faire la chasse aux armes de guerre qui circulent dans nombre de quartiers et mettre hors d'état de nuire les criminels qui agressent et assassinent chaque jour impunément.

### Données clés

**Auteur :** [M. Nicolas Meizonnet](#)

**Circonscription :** Gard (2<sup>e</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31727

**Rubrique :** Sécurité des biens et des personnes

**Ministère interrogé :** [Intérieur](#)

**Ministère attributaire :** [Intérieur](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [4 août 2020](#), page 5238

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)